

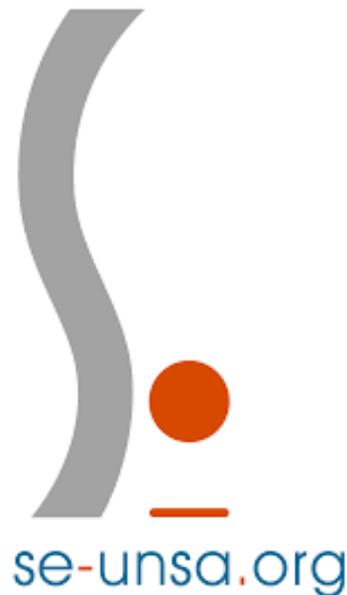
Info flash

des Pyrénées Atlantiques

Et moi

AESH

*Mieux comprendre mon
contrat,
Mes missions, le
recrutement,
Mes droits, ma formation,
Mon évaluation.....*



Venez retrouver le SE UNSA le
23 novembre 2016 à 14h00
à Pau et à Bayonne.

Tous les personnels accompagnants, AESHi, AESH Co, AESHm,
EVS/AVS en CUI/CAE du département y sont invités.

*Complexe de la République
Salle 707
8 rue Carnot
64000 PAU*

*Bourse du Travail
Salle 3
10 Rue Sainte-Ursule
64100 Bayonne*

Assistance handicap



Vos contacts SE UNSA

Cécile LARRIERE 06 35 25 33 56

Sylvain RAVIER 06 16 84 49 06

SE UNSA : 05 59 82 57 40

**Point de situation
chiffré** (données
octobre 2016):

70 personnels en
CDI.
154 AESH en CDD
de droit public.
379 EVS
accompagnants
d'élèves en
situation de
handicap, contrat
CAE/CUI de droit
privé.

644 élèves sont
accompagnés (hors
ULSI).

Modalités de recrutement :

EVS administratif : après deux ans, possibilité de devenir AESH en CDD sous réserve de diplôme à présenter.

EVS accompagnant un enfant en situation de handicap : Tout le vivier du 64 devrait passer en CDD.

AESH : la priorité était d'avoir le bac. Un courrier de présentation est attendu, puis une convocation de la DSDEN pour entretien est lancée. Un courrier réponse du résultat est ensuite envoyé par l'administration.

Les candidats sont envoyés par la DSDEN vers les collèges et lycées lorsque les notifications de la MDPH font état d'un besoin sur ces établissements.

Les deux services, administratif (M. PETIT), et mission (MME BEIGBEDER), sont régulièrement amenés à modifier les avenants de contrat.

Août 2016, le SE UNSA écrit au Directeur Académique pour lui demander de modifier le lieu de convocation pour la signature des contrats concernant les AESH de l'ouest du département.

Retrouvez le courrier ici

<http://sections.se-unsa.org/64/spip.php?article2038>



Modalités d'affectation

Une priorité est donnée sur les 2 ans d'EVS pour la même personne. La DSDEN a fixé une limite de 15 km entre le domicile et le lieu d'affectation. A noter que l'enveloppe budgétaire détermine l'emploi, c'est le rectorat qui la fixe.

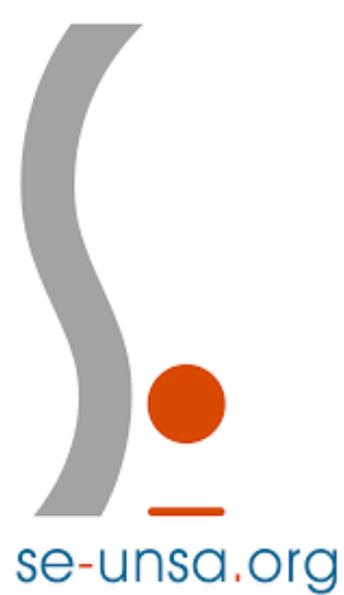
Les flux sur 2015/2016 sont : environ 400 sortants pour 400 entrées. La gestion de ces mouvements de personnels est de 800 environ pour le service.

. Sur 1200 élèves notifiés par la MDPH sur le milieu scolaire ordinaire, environ 1000 sont accompagnés.

L'administration insiste pour que le personnel utilise la boîte mail académique. Chacun a une adresse administrative. Le SE UNSA suggère qu'un accusé réception soit automatiquement envoyé à réception d'un mail d'un de ces collègues, notamment à la période des vœux de postes.

Nouveau diplôme ?

La DSDEN ne dispose d'aucune information... nous devrions pourtant voir la mise en place de la formation le premier semestre 2017



1er degré

Pause méridienne : Une convention entre chaque Mairie et l'Education Nationale est établie pour le 1er degré. Dans le second degré, les AESH qui doivent accompagner les élèves sur le temps du repas, bénéficie d'une pause obligatoire de 45 min INCLUS dans le temps de travail.

2nd degré

Formation

Les nouvellement recrutés bénéficient de 60 h de formation, réparties en deux temps sur deux sites.

Le bon moment pour adhérer

Signature des contrats : Lors de son entretien le 6 octobre avec le secrétaire général, le SE UNSA obtient la garantie qu'à la prochaine rentrée les AESH du secteur Ouest du département signeront leur contrat à Bayonne ! Le SE UNSA a demandé qu'un délai de réflexion puisse être accordé aux personnels.





PUBLICATIONS



Le SE-Unsa réalise plusieurs publications à destination des enseignants et personnels d'éducation. Guides, mémos, brochures spécialisées, tous ces outils ont vocation à vous informer, vous conseiller mais aussi mieux vous faire connaître le SE-Unsa, ses mandats, ses positions, ses combats.

Pour recevoir nos brochures, renvoyer ce bon au SE-UNSA, 12 rue des Alliés 64000 PAU

Nom :

Prénom :

Adresse personnelle :

Adresse mail :

Téléphone portable :

Établissement :

Souhaite recevoir les brochures :

Mémo AESH

Mémo ASH

Elèves à besoins éducatifs particuliers

Mémo CUI

Mon argent et moi